

Nouvelle palette de remplissage pour porte-plume à réservoir.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE résidant en France (Seine).

Demandé le 28 août 1951, à 14^h 36^m, à Paris.

Délivré le 10 mars 1954. — Publié le 2 septembre 1954.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention concerne les stylographes dont le réservoir est en matière élastique et déformable, le remplissage étant obtenu par écrasement latéral du réservoir et provoqué par une palette liée à un ressort plat qui peut être cintré par une pression exercée en bout.

Dans les modèles existants, la palette qui doit être rigide pour provoquer un aplatissement complet du sachet à encre est fixée au ressort par assemblage quelconque : soudure électrique, rivure ou autre. Cet ensemble occupe à l'intérieur du corps du stylographe un certain volume réduisant celui du réservoir proprement dit, d'autre part son prix de revient est élevé.

Le but de la présente invention est de réaliser dans une seule plaquette la barrette rigide qui aplattit le réservoir et le ressort de commande qui, cintré par une pression en bout, pousse la barrette sur le sachet à encre.

Les figures annexées et les descriptions qui suivent feront aisément comprendre l'objet et les détails de l'invention :

La fig. 1 représente une plaquette poussoir connue et utilisée actuellement;

La fig. 2 représente une plaquette poussoir, objet de l'invention;

La fig. 3 représente la palette en fonction dans un stylographe quelconque.

La plaquette connue représentée fig. 1 se compose d'un ressort suffisamment flexible dont l'extrémité inférieure 5 est cambrée à la forme de l'intérieur du corps du stylographe et vient s'appuyer sur l'embout support de plume. Son autre extrémité 6 est cambrée pour pénétrer à l'intérieur d'un bouton poussoir creux servant à actionner l'ensemble. La barrette d'aplatissement 7 est liée au ressort 4, à un emplacement convenablement choisi, par un rivet 8.

La plaquette représentée en fig. 2 est exécutée suivant l'objet de l'invention. Dans une feuille

d'acier trempant, on a découpé une pièce au contour extérieur de la plaquette à obtenir. Cette plaquette a été cambrée pour tenir le moins de place possible à l'intérieur du stylographe. Sa partie inférieure 9 est cintrée pour s'appuyer sur le support de plume et son autre extrémité 10 est cambrée pour s'introduire dans le bouton poussoir. A des emplacements choisis, on a pratiqué des crevés en U représentés en 11 et 12 et de telle sorte qu'ils libèrent de la plaquette les deux extrémités d'une barrette 13 restant rattachée à la plaquette par l'intervalle 15 séparant les branches des deux crevés en U. Pour donner une grande rigidité à la barrette 13 on a pratiqué sur toute sa longueur un renforcement 16 repoussé. L'ensemble est convenablement trempé et revenu pour obtenir l'élasticité nécessaire.

Le fonctionnement est le suivant :

Lorsque l'on exerce une pression sur la queue 10 de la plaquette, son extrémité 9 étant convenablement maintenue, les lamelles extérieures 14 se cintrant entraînant par leur centre 15 la barrette rigide 13 qui vient ainsi comprimer le réservoir à encre sur toute sa longueur.

La fig. 3 représente cette plaquette placée à l'intérieur d'un stylographe quelconque. La queue 9 de la plaquette vient reposer sur l'extrémité de l'embout porte-plume 17. L'extrémité 10 pénètre dans le poussoir 18 qui, pressé, déforme les lamelles 14 qui se cintrant et poussant la barrette 13 l'oblige à comprimer le sac à encre.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet la réalisation en une seule pièce d'une palette d'aplatissement du réservoir élastique d'un stylographe, dans les modèles du genre où l'aplatissement est réalisé par une pression suivant l'axe du stylographe. Cette réalisation est obtenue en pratiquant dans le ressort actuel deux crevés en U dans le sens de la lon-

gueur, crevés opposés par leur côté ouvert et distants d'une longueur convenable pour assurer à l'ensemble la résistance requise.

La barrette ainsi réalisée étant rigidifiée par un procédé quelconque, par exemple en la nervurant sur toute ou partie de sa longueur.

Société dite : ÉTABLISSEMENTS STYLOMINE.

